HK/CKS

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2024-0441 /PRES-TRANS/PM/ MEFP portant autorisation d'octroi d'une Garantie Souveraine au profit de la Société Baykar Makina San. Ve Tic. AS Corporation

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Jisa UP 12 00 365 du 12/04/2024 January

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;

**Vu** le décret n° 2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi organique n° 073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances;

Vu le décret n°2022-0273/PRES-TRANS/PM/MEFP du 31 mai 2022 portant règlementation générale de l'endettement public et de la gestion de la dette publique;

Vu le décret 2023-0198 /PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective ;

Sur rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 27 mars 2024;

## DÉCRÈTE

Article 1: Est autorisé l'octroi d'une Garantie Souveraine au profit de la Société Baykar Makina San. Ve Tic. AS Corporation pour un montant de cent soixante-treize millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-huit (173 194 968) USD soit environ cent quatre milliards sept cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent quarante (104 782 955 640) FCFA.

Article 2 : La Garantie Souveraine est accordée pour une durée de huit mois et entre en vigueur à partir de sa date de signature.

<u>Article 3</u>: Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective est chargé de l'exécution du présent.

Article 4: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 avril 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO